

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ
AU CONSEIL COMMUNAL
SUR SA GESTION PENDANT L'ANNÉE
2008

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers

Fondé sur l'article 93c de la loi sur les communes du 28 février 1956 et sur l'article 90 du règlement du Conseil communal, nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport de gestion pour l'année 2008.

En premier lieu, nous précisons que la Municipalité présente pour la première fois un tel rapport, indépendant du rapport sur les comptes. Le respect des bases légales susmentionnées et une "mise à niveau" par rapport aux documents produits par les autres communes vaudoises de même importance, sont les motifs principaux de cette innovation. Ces comptes rendus annuels des travaux réalisés par la Municipalité et ses Services seront bien sûr déposés aux archives communales et faciliteront, à terme, toutes recherches historiques.

Pour ce rapport 2008, premier du genre, nous avons décidé d'être concis et de vous présenter les éléments essentiels de notre gestion. Au fil des ans, ce rapport sera enrichi de renseignements nouveaux, plus détaillés, et de statistiques.

Le présent rapport a été approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 juin 2009.



Georges Rime, Syndic

Entré à la Municipalité le 1^{er} janvier 1998
Syndic depuis le 1^{er} janvier 2005

ADMINISTRATION GENERALE

MUNICIPALITE / GREFFE MUNICIPAL

Pour traiter tous les objets relevant de l'administration générale et du fonctionnement de ses Services, mais aussi pour mener à bien toutes les tâches découlant des activités et des projets de chaque dicastère, au cours de l'année 2008, la Municipalité a tenu 47 séances ordinaires, le lundi après-midi et trois séances extraordinaires qui ont été convoquées pour traiter quelques sujets particuliers.

La rédaction des procès-verbaux constitue un registre de 272 pages format A4, comprenant 987 points différents. Quelque 958 lettres reçues de tiers ont fait l'objet d'une discussion au sein de la Municipalité (courrier municipal) et un nombre encore plus important de courriers, communications, informations, ne supposant pas de décision municipale ont été mis à disposition des membres de la Municipalité pour prise de connaissance. Le Secrétariat municipal a rédigé et expédié 1'454 lettres différentes (sans tenir compte des séries ou lettres identiques adressées à plusieurs personnes).

Le personnel communal a été stable en 2008. Aucun départ n'a été enregistré. M. Serge Golaz, employé au Service des travaux est en arrêt maladie depuis le 12 septembre 2007. Pour pallier à cette absence de longue durée, M. Charles Morand, domicilié à Lussery-Villars a été engagé le 1^{er} février. Le 29 septembre, la Municipalité et le personnel de l'administration ont fêté M. Christian Pouly, Secrétaire municipal, pour ses 25 ans de service.

Au niveau des apprentis, Mlle Déborah Dutoit d'Eclépens a terminé son apprentissage de commerce E à fin août. Pour la remplacer, M. Johnny Dumuid de Penthalaz a été engagé. Il a débuté son apprentissage au greffe municipal le 18 août. D'autre part, et pour la première fois, la commune de Cossonay a engagé un apprenti "Agent d'exploitation". Il s'agit d'une formation nouvelle permettant à des jeunes d'apprendre toutes les tâches dévolues à un service de conciergerie et à un service communal des travaux. M. Mickaël Matthey a débuté son apprentissage auprès du Service des travaux le 11 août. M. Matthey travaillera en alternance - de 3 mois en 3 mois - dans ces deux services.

Huit dossiers de demande de naturalisation ordinaire étaient ouverts au 31 décembre 2008. Au cours de l'année, six demandes ont abouti.

Le Greffe municipal a également assuré les opérations préliminaires lors des votations fédérales et cantonales qui ont eu lieu le 24 février, le 1^{er} juin et le 30 novembre.

La mise à jour régulière et la maintenance du site Internet www.cossonay.ch ont été réalisées. Ce travail demande beaucoup de rigueur et des améliorations doivent encore être apportées.

La Municipalité a amélioré sa communication en concluant un partenariat avec le Journal de Cossonay. Lors des éditions "tous ménages" qui sont au nombre de douze par année, la commune de Cossonay publie des reportages et transmet des informations dans deux, voire trois pages spéciales "Coss-Infos". La première parution de cette rubrique a eu lieu au mois de mai.

OFFICE COMMUNAL DE LA POPULATION

La population de résidence au 31 décembre 2008 était de 3316 habitants, soit une augmentation de 83 unités par rapport à l'exercice précédent. Le bureau a procédé à 366 arrivées/naissances et à 283 départs/décès.

Le service a procédé à 501 formules de demandes de documents d'identité représentant l'établissement de 326 cartes d'identité et 175 passeports.

FINANCES

BOURSE COMMUNALE

A la fin de l'année 2008, la situation économique s'est nettement détériorée suite au séisme boursier de l'automne. Comme vous pourrez le constater en prenant connaissance des comptes 2008, les résultats de cet exercice sont excellents et ne subissent encore aucune conséquence de la crise qui s'est développée par la suite. Il n'en sera certainement pas de même en 2009; la Municipalité est très attentive à l'évolution de la situation et mettra tout en œuvre pour maintenir l'équilibre des finances communales.

S'agissant des activités régulières de la Bourse communale, nous vous prions de vous référer au rapport de la Municipalité sur les comptes communaux 2008 (réf. 01/2009).

Signalons cependant que ce bureau assure également la tenue des comptes de la Bourse de Lussery-Villars depuis le 1^{er} juillet 2002, sur la base d'un contrat conclu avec cette commune.

SECURITE - POLICE

Depuis 2004, la commune de Cossonay confie ses tâches de police à la Gendarmerie et a conclu pour ce faire un contrat de prestations avec la Police cantonale. La Gendarmerie est secondée par deux gardes municipaux qui se chargent principalement de la surveillance du parcage des véhicules.

La Municipalité est satisfaite des prestations reçues. Le chef du poste de Cossonay rencontre tous les 15 jours M. le Syndic et les chefs de Services afin d'échanger des informations et coordonner diverses actions.

Depuis plusieurs années, la Police cantonale cherche de nouveaux locaux à Cossonay, ceux de la Rue des Etangs étant trop exigus. Une solution a finalement été trouvée et le poste de Cossonay sera transféré en 2009 dans les anciens locaux SDIS situés au Pré-aux-Moines. Cette affaire a fait l'objet du préavis municipal No 9/2008.

URBANISME & AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Dans ce secteur, l'activité principale de la Municipalité fut les travaux liés à l'élaboration du PGA-RPGA. Le projet a été soumis au SDT (Service du développement territorial) pour l'examen préalable des Services de l'Etat de Vaud, prévu par l'article 56 de la LATC. Les remarques de ces Services nous sont parvenues le 9 octobre 2008. Elles font l'objet d'un rapport de 36 pages A4 ! A la fin de l'année, l'étude de toutes les observations était réalisée et les principes des réponses à y apporter étaient déposés. Celles-ci, ainsi que tous les documents constituant le dossier seront adressés à nouveau au SDT pour un examen complémentaire.

La Municipalité est consciente que l'élaboration de ce PGA est longue, pour ne pas dire laborieuse. Elle s'est cependant fixé comme objectif de le soumettre à l'enquête publique en 2009 et de le présenter à la population dans le cadre d'un stand communal lors de la prochaine EXPO de Coss.

Pour le surplus, la Municipalité a poursuivi les travaux relatifs à deux dossiers, soit :

- PPA de Riondmorcel
- PPA Campagne des Chavannes.

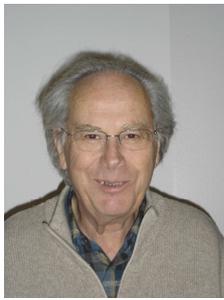
Selon les programmes établis, ces deux PPA devraient être présentés à votre Conseil en 2009.

Le PPA du Grand Verney 2 a été adopté par le Département des Infrastructures le 24 octobre 2008. Il est dorénavant en vigueur.

PROMOTION ECONOMIQUE

La promotion économique de la commune et de la région de Cossonay est en partie confiée à l'ARC (Association de la Région de Cossonay), qui travaille entre autre dans le cadre de la LADE (Loi sur le développement économique). M. Georges Rime Syndic, assume la charge de Vice-Président du Comité directeur. Au cours de l'année 2008, un travail très conséquent a été réalisé par ce Comité pour remplacer l'ARC par l'ARCAM (Association de la Région Cossonay - Aubonne - Morges) afin de s'adapter au nouveau découpage territorial du Canton. Cette opération se finalisera en 2009.

La Municipalité s'est principalement occupée de faire naître le tourisme à Cossonay. Tout d'abord en adhérant en qualité de membre à l'Office du Tourisme de Morges, avec lequel nous pouvons désormais collaborer. Nous avons également constitué un groupe de "Guides du Patrimoine" qui sont à disposition pour effectuer des visites guidées de la vieille ville. Ce groupe travaille à la création d'un dépliant touristique.



Bernard Keller, Vice président

Entré à la Municipalité le 1^{er} janvier 1998
Vice président depuis le 1^{er} janvier 2002

INFORMATIQUE

Aucune évolution significative du système informatique communal n'a été initiée en 2008. Ce système, qu'il s'agisse des programmes, du matériel et du réseau, nous donne entière satisfaction.

Ayant rencontré quelques problèmes avec la maintenance technique de son site Internet, la Municipalité a décidé à la fin de l'année de rompre le contrat conclu avec son mandataire. Elle cherchera une meilleure collaboration auprès d'une société établie à Cossonay.

Dans le cadre du Service technique, certains développements du SIT (Système d'information du territoire), appelé également SIG (Système d'information géographique) ont été confiés à un expert extérieur, le technicien communal étant actuellement très absorbé par les autres tâches dévolues à son Service.

DEVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21

Un état des lieux en matière de développement durable a été réalisé avec la collaboration de la société Bio Eco Sàrl de Cossonay. Le rapport qui en a résulté a permis de cibler les domaines dans lesquels la commune désire agir. Dans ce but, des fiches de mesures assorties d'une planification seront rédigées en 2009. Ce rapport aboutit également à la rédaction d'une « Déclaration d'engagement sur la voie du développement durable » qui sera présentée pour adoption au Conseil communal. La Municipalité a reçu une subvention fédérale de Fr. 13'000.— pour l'ensemble de ces travaux et à titre d'encouragement à la réalisation d'un Agenda 21 communal.

FORETS

Le Triage forestier du Sépey-Mormont - La Martine a été remplacé par le Groupement forestier du Sépey - Mormont, dont les statuts ont été adoptés par le Conseil communal. M. Bernard Keller assume la tâche de Président du Comité.

Durant l'année, les forêts communales ont produits 192 stères de bois de feu et 137.4 m³ de bois de service. La société mandatée par la commune pour les travaux forestiers, BMEF à Vaulion, a réalisé des soins cultureux sur une surface de 21'483 m². Quant aux employés du Service des travaux ils ont effectué des soins aux plantations par 2 fois sur 42'487 m².

DOMAINES

Avec retard, les baux à ferme relatifs aux toches communales (terrains agricoles) ont été renouvelés avec effet rétroactif au 15 mars 2006. Leur échéance a été fixée au 14 mars 2012.

Dans la zone du pâturage des Rochettes, la plantation d'un verger d'arbres de haute tige s'est poursuivie avec l'aide des membres du Rotary Club. En 2008, 12 nouveaux plants ont enrichi ce verger.

PARCS ET JARDINS

La Municipalité accorde désormais beaucoup d'importance au fleurissement de la localité afin d'offrir à ses habitants un cadre de vie agréable et à ses visiteurs l'image d'un bourg accueillant. Une nouvelle série de bacs à fleurs a été installée au nord de la Place du Temple (bâtiment Jomini et restaurant du Vieux-Bourg).

DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Le DPS de la région de Cossonay (Détachement de premiers secours) est dorénavant basé à Cossonay-Gare, sur le territoire de la commune de Penthaz. Tous les véhicules, le matériel et les équipements y ont été transférés. Quant au Corps intercommunal des sapeurs-pompiers (Dizy, Gollion, Lussery-Villars, Senarclens et Cossonay), il a déménagé au Squat. Le local du feu du Pré-aux-Moines a ainsi été libéré; sa transformation pour recevoir le nouveau poste de gendarmerie est actuellement en cours.

M. Bernard Keller assume la présidence de la commission du feu.



Nicole Baudet, Municipale

Entrée à la Municipalité le 1^{er} janvier 2005

BATIMENTS COMMUNAUX

La Commune possède 22 bâtiments dont :

4 bâtiments administratifs où sont logés des Services ainsi que des activités liées à l'administration communale : Bâtiment administratif, Maison de Ville, dépôt du Service des travaux, local du feu (en 2009, poste de gendarmerie)

5 bâtiments scolaires : PAM 1, PAM 2, PAM 3, Salle de gym du Passoir et Collège des Chavannes.

6 bâtiments d'habitation : Rue Neuve 5, 7, 9 et 11, Place de La Tannaz No 4 et Rue de la Placette No 13 (Petit Collège).

4 bâtiments destinés aux activités de loisirs et des sociétés locales : Espace Alfred Landry, bâtiment de la zone sportive de Marche, le Squat et le chalet-refuge du Jura Club.

1 Hôtel : Hôtel Le Funi

1 Eglise : Le Temple ou Eglise St-Pierre et St-Paul

1 Parking couvert : Parking "Les Chavannes" en copropriété avec les Retraites Populaires.

En plus de leur gestion administrative et de leur entretien courant, nous avons réalisé les travaux ou opérations suivants :

Bâtiment administratif : valorisation de la façade sud par un éclairage extérieur.

Maison de Ville : mise à disposition d'un local pour le groupement mycologique.

Dépôt du Service des travaux : nous rencontrons des difficultés au niveau de l'étanchéité de la toiture plate de ce bâtiment et avons dû faire intervenir une entreprise spécialisée pour effectuer des réparations. Celles-ci constituent une solution provisoire et nous devons certainement intervenir de façon plus importante, peut-être déjà en 2009. De plus, un plancher intermédiaire a été construit à l'intérieur de la halle pour y déposer du matériel.

PAM 1 : contrôle thermique au niveau de 3 classes et travaux d'assainissement en découlant.

PAM 2 : remplacement d'une partie des stores par des stores en métal.

PAM 3 : transformation des anciennes cuisines du restaurant afin de mettre à disposition un nouveau local pour la ludothèque Koala. A l'aula, changement de l'armoire d'alimentation électrique des projecteurs. Dans les abris PCi destinés principalement aux militaires, pose de séparations et de portes dans les douches afin d'augmenter les possibilités de location de ces locaux.

Salle de gym du Passoir : mise à disposition du mur extérieur ouest pour les jeunes afin qu'ils puissent s'adonner à leur passion : les tags.

Collège des Chavannes : pose de nouvelles portes de résistance contre le feu EI 30. Conception d'une nouvelle fresque sous l'abri à vélos par un groupe de jeunes de Cossonay, peinte par la suite par les élèves de ce collège.

S'agissant de l'ensemble des bâtiments scolaires, suite à des effondrements de plafonds dans diverses classes du canton et à la demande de la DGEO, un contrôle général a été effectué par un bureau d'ingénieurs civils. Aucun problème grave n'a été détecté, mais quelques travaux ont toutefois été demandés; la Municipalité a pris les mesures nécessaires. Enfin, une signalétique extérieure a été posée au Pré-aux-Moines.

Petit Collège : réfection d'un escalier et renforcement d'un plancher pour permettre une visite aisée et sécurisée du clocher et de son horloge.

Le Squat : aménagement d'un nouveau local pour les pompiers; le coût de cette opération est partagé entre les communes membres du Corps des sapeurs-pompiers.
A ses frais, le Cricket Club a créé la première piste d'entraînement couverte de Suisse !

Hôtel Le Funi : inauguration et ouverture au début mars. Au 31 décembre, après 9 mois d'exploitation, M. et Mme Tanniger gérants sont très satisfaits du taux d'occupation qui est supérieur aux prévisions. Des travaux de finitions et des retouches ont été réalisés tout au long de l'année.

Parking Les Chavannes : les portes d'accès aux escaliers constituant la sortie de secours sud ont été enlevées afin d'éviter leur occupation par des jeunes et par là de limiter les dégradations.

Pour conclure ce chapitre sur les bâtiments communaux, signalons que la Municipalité a entrepris une importante réorganisation du Service des bâtiments et de conciergerie. Les mesures décidées seront progressivement mises en place durant les années 2009 et 2010.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Lors de ses séances hebdomadaires, la Municipalité a examiné 152 dossiers préparés et présentés par le Service technique communal, dont :

- 26 demandes pour l'ouverture d'une enquête publique.
- 27 demandes de dispense d'enquête publiques.
- 25 demandes d'autorisation pour travaux de minime importance.
- 18 demandes de permis de fouille.

Les enquêtes publiques concernaient les constructions suivantes :

- 5 bâtiments d'habitation collective.
- 3 villas familiales.
- 1 bâtiment scolaire.
- 1 halle artisanale avec appartement de service.
- 1 véranda.
- 4 piscines.
- 2 serres maraîchères ou de jardinage.
- des place de parc.
- les infrastructures d'un quartier.
- 1 antenne de téléphonie mobile.

ainsi que :

- 4 transformations intérieures.
- 2 changements d'affectations de locaux.

Au cours de l'année 2008, 40 permis de construire ont été délivrés et 12 visites nécessaires à la délivrance de permis d'habiter ou d'utiliser ont été réalisées.

La police des constructions est un domaine qui se complexifie et nous devons parfois faire appel à un avocat-conseils spécialisé en la matière. Cependant, en 2008, aucune affaire n'a été portée à la Cour de droit administratif et public.

SANTE PUBLIQUE

La Municipalité a régulièrement assisté aux diverses assemblées des Associations et Etablissement qui sont chargés de la santé publique dans notre région. Il s'agit des EHNV (Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois) de l'ASPMAD (Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile) qui gère entre autres le CMS de Cossonay, et le Réseau de soins Nord – Broye.

A ce propos nous vous rappelons que M. Bernard Keller assume durant cette législature, la présidence du Comité de l'ASPMAD à laquelle il consacre un nombre d'heures important.

Sur le plan régional, nous avons participé très activement au projet "Venoge Santé Nature" dont l'objectif est d'inciter et de motiver la population à se nourrir sainement avec des produits régionaux de saison, issus d'une production respectueuse de l'environnement, pratiquée par des agriculteurs et des producteurs de la région. Une action "Journée jus de pommes" a eu lieu le 26 septembre en collaboration avec les Ecoles de Cossonay.

AFFAIRES SOCIALES

Pour les habitants de notre commune, les services sociaux sont assurés par le CSR (Centre Social Régional), dont les bureaux sont situés à Orbe. Cependant, les bureaux de l'AAS (Agence d'Assurances Sociales) pour notre région sont à Cossonay, Rue des Laurelles 5. Ces Services sont chapeautés sur le plan politique par l'ARAS (Association pour la Régionalisation de l'action sociale). Mme Nicole Baudet siège au Comité de direction et M. Bernard Keller en préside l'Assemblée générale.

Au niveau de la Municipalité, l'accent a été porté sur la jeunesse. En collaboration avec M. Kim Carrasco de l'Espace Prévention du Nord Vaudois, basé à Yverdon-les-Bains, un état des lieux du contexte de vie des jeunes de Cossonay a été établi. Si les travaux ont été réalisés en 2008, le rapport final a été transmis à la Municipalité au début de l'année 2009. Des actions concrètes proposées dans ce rapport seront initiées en 2009.

En collaboration avec l'Expo de Coss, l'expérience du "Bus 13" a pu être reconduite lors de l'EXPO 2008. Il s'agit, rappelons-le, d'un lieu de rencontre pour jeunes et adolescents, placé sous la responsabilité de l'Espace Prévention du Nord Vaudois.

AFFAIRES CULTURELLES

Le soutien à la culture est constant afin d'offrir à la population des événements de qualité mais aussi pour assurer la vitalité et le succès des sociétés locales qui oeuvrent en particulier dans les domaines de la musique du théâtre.

Le point fort de la culture à Cossonay est bien entendu le Théâtre du Pré-aux-Moines dont les spectacles en 2008 ont remporté un grand succès. La collaboration avec le festival Morges-sous-rire a permis d'élargir la palette des spectacles. La conférence de presse organisée pour le lancement de la saison 2008-2009 a eu pour cadre la magnifique terrasse de l'Hôtel le Funi. La 2^{ème} saison d'Exploration du Mondes fut riche de sujets inédits; ces conférences sont très appréciées.

La bibliothèque communale sise dans la Maison de Ville est ouverte tous les mardis après-midi et samedis matin. Au cours de l'année 2008 2'305 adultes et 1267 enfants ont emprunté respectivement 4'835 et 5951 livres. Le succès de cette institution est en constante progression.



Jean Marc Evard, Municipal

Entré à la Municipalité le 1^{er} juillet 2006

ROUTES ET CHEMINS

VOIRIE

Le Service des travaux et de la voirie se charge tout au long de l'année de l'entretien du réseau des routes et chemins de la localité.

Le balayage mécanique hebdomadaire, assuré par la société AVO, est programmé par quartier et fonctionne sur le rythme d'un passage mensuel par quartier. En 2008, le balayage mécanique représente 337 heures de travail.

Le salage durant la mauvaise saison a nécessité quelque 5 tonnes de sel. Notre Service des travaux s'occupe du salage et du déneigement des trottoirs, des places, des escaliers, des routes communales et des rampes d'accès au parking "Les Chavannes". Le service cantonal des routes se charge des routes cantonales, également en traversée de la localité.

L'interdiction d'utiliser des produits chimiques pour le désherbage nous oblige à éliminer les mauvaises herbes avec des moyens mécaniques et à colmater les fissures dans les routes avec du bitume liquide

En ce qui concerne la signalisation routière, nous avons l'obligation de remplacer tous les signaux routiers afin de répondre aux normes en vigueur. Une première campagne a permis en 2008 de remplacer environ un tiers des panneaux. La signalisation adéquate a été posée dans les zones 30 km/h. du quartier des Terrailles ainsi que dans celui de la Rue des Laurelles / Rue Neuve.

En cours d'année, des travaux ponctuels ont été réalisés à divers endroits de la localité afin de répondre à des situations d'urgence ou simplement pour palier à des défauts.

L'année 2008 a été marquée par la mise en place des essais de circulation à la Rue des Étangs et aux carrefours du Pont et de la Poste. Le but de l'opération est de fluidifier le trafic et d'en modérer la vitesse. A la fin de l'année déjà nous pouvions affirmer que ces essais seraient concluants; les réflexions à ce sujet se poursuivront en 2009 afin d'élaborer un projet définitif.

SERVICE DES EAUX

CONSOMMATION

L'eau potable consommée sur le territoire communal représente un volume de 213'271 m³. Ce volume ne comprend pas l'eau des fontaines, ni celle pour l'arrosage des fleurs et pas non plus celle prélevée pour divers usages aux bornes hydrantes.

RESEAU COMMUNAL

Des fuites importantes ont été détectées au cours de l'année, notamment à Allens, à la Rue du Four et dans le giratoire de la Route de la Sarraz. Le Service des travaux possède un système d'alarme informatisé pour détecter ces fuites.

Les têtes de puits des captages des Mousses situés sur le territoire de la commune de L'Isle ont dû être refaites pour recevoir de nouveaux couvercles sécurisés en acier inoxydable.

Tous les compteurs d'eau anciens sont peu à peu remplacés. Les nouveaux modèles disposent d'un système de relevé électronique à distance; le personnel communal peut ainsi éviter d'intervenir à l'intérieur des immeubles.

RESERVE INCENDIE

Le réservoir de Chavannes-le-Veyron possède la réserve incendie obligatoire. En cas de sinistre, une vanne électrique commandée à distance s'ouvre afin de libérer l'eau nécessaire aux pompiers. La commande de cette vanne est actionnée dorénavant depuis le bâtiment du Service des travaux, alors qu'elle se trouvait précédemment dans le local des pompiers.

EPURATION

Aucun problème, ni travaux significatifs au niveau des canalisations d'évacuation des eaux claires et des eaux usées. Tout au plus nous pouvons signaler le début des travaux relatifs à la pose de nouvelles conduites dans le quartier du Chemin de la Paix, nécessités par la construction du bâtiment scolaire PAM 4. Ces travaux se poursuivent en 2009. A leur terme, toutes les villas de ce quartier seront raccordées en système séparatif aux canalisations communales EU + EC.

La gestion et l'entretien des canalisations intercommunales, ainsi que de la station d'épuration des eaux sont du ressort de l'AIEE (Association intercommunale pour l'épuration des eaux de Penthalaz, Penthaz et Cossonay. M. René Devantay, ancien Municipal, siège au Comité directeur en qualité de Président et la délégation communale au sein du Conseil intercommunal se compose de Mme Valérie Induni et de M. Jean-Marc Evard, Municipaux, ainsi que de 6 membres du Conseil communal. Le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois en 2008.

PDDE (PLAN DIRECTEUR DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU)

Les travaux relatifs à la mise en application du PDDE se sont poursuivis. La conduite d'eau de transit devant relier le futur réservoir de Vigny à la localité a été posée le long de la Route de La Chaux jusqu'à la sortie du bois du Sépey. Le dernier tronçon, de la route au réservoir sera réalisé lors de la construction de ce dernier.

ASSAINISSEMENT

Le système de récolte, de ramassage, de tri, de recyclage et d'élimination des déchets n'a pas subi de modification significative en 2008.

Nous nous attachons à poursuivre l'implantation des conteneurs souterrains pour les déchets ménagers (Villiger). Deux conteneurs ont été posés à Allens; ils suffisent totalement au besoin des habitants du hameau. Nous avons recherché une solution pour le quartier de Chien-Bœuf; après plusieurs refus de divers propriétaires, un projet a pu être mis au point. Les travaux auront lieu en 2009.

Ci-après quelques informations concernant les quantités de déchets produits à Cossonay en 2008 :

- Ordures ménagères	686'625 kg
- Déchets encombrants	141'690 kg
- Verre	139'832 kg
- Papier et cartons	247'540 kg
- Alu et fer blanc	3'710 kg
- Déchets organiques	203'440 kg

SPORTS

Le soutien de la Municipalité au sport en général est important. Il a pour objectif de permettre à la population de pratiquer dans un club ou individuellement des activités sportives afin de se maintenir en forme et en bonne santé.

L'entretien des installations sportives, de la piste Vita aux salles de gymnastique, en passant par le skate-parc et les terrains de football occupe régulièrement les employés de nos Services des travaux et des bâtiments.

Toutes ces installations sont mises gratuitement à disposition du public et des sociétés sportives de Cossonay.



Valérie Induni, Municipale

Entrée à la Municipalité le 1^{er} juillet 2006

ECOLES

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Notre commune est membre de l'ASICoPe (Association scolaire intercommunale de Cossonay - Penthalez) qui regroupe 13 communes. Sur le plan de l'enseignement cette Association comprend un établissement secondaire dont la Direction est à Cossonay et un établissement primaire dont la Direction est à Penthalez.

Durant l'année scolaire en cours (2008-2009), 1'678 élèves fréquentent ces deux établissements scolaires, répartis dans 89 classes situées dans 11 communes. Cossonay compte 277 élèves en primaire et 245 élèves en secondaire. A la fin de l'année scolaire 2007 - 2008, 160 élèves ont terminé leur scolarité et fêté les promotions le 3 juillet, en l'aula du Pré-aux-Moines.

Le coût de l'élève a évolué comme suit :

	Elève primaire	Elève secondaire
Comptes 2007	Fr. 3'026.—	Fr. 3'620.—
Budget 2008	Fr. 3'397.—	Fr. 3'857.—
Comptes 2008	Fr. 3'126.—	Fr. 3'421.—

ASICOPE

Le Comité de Direction, composé de 7 membres, s'est réuni à 22 reprises pour mener à bien les tâches relevant de sa compétence. De plus, des groupes de travail par dicastère (transports, constructions, finances) se sont réunis à plusieurs reprises en fonction des tâches à accomplir.

Le Conseil intercommunal, organe législatif de l'Association s'est réuni 2 fois au cours de l'année. Lors de sa séance du 10 septembre, il a pris acte de la démission de Mme Corinne Simon, Présidente du Comité de Direction, ceci suite à sa démission de son poste de Municipale à Gollion. Pour la remplacer, Mme Ingrid Rossel, Syndique de la commune de Vufflens-la-Ville, et déjà membre du Comité, a été élue à la présidence et M. Frédéric Rossi, Municipal à Gollion, en est devenu membre.

Afin d'alléger le travail de sa secrétaire Mme Denise Rochat, l'ASICoPe a décidé d'engager une boursière en la personne de Mme Laetitia Wolf. Cette dernière a débuté son activité le 1^{er} janvier 2009 à un taux d'occupation de 40 %.

Par ailleurs, le Conseil intercommunal a adopté les conclusions des 4 préavis déposés durant l'année par le Comité, soit:

- Les comptes 2007.
- Le budget 2009.
- La demande d'un crédit d'investissement pour la construction d'un bâtiment administratif destiné aux écoles de Cossonay.
- Le règlement du Conseil des établissements primaire et secondaire.

Durant l'année, la commission des transports a étudié la problématique des transports scolaires avec deux membres du Comité de Direction. Un rapport a été déposé par ce groupe de travail en août.

En novembre, durant trois samedis, la commission de gestion et le Comité de Direction ont visité l'ensemble des bâtiments scolaires, afin d'évaluer les futurs frais à charge de l'ASICoPe pour les travaux d'entretien ou les rénovation prévues.

Le chantier du nouveau bâtiment administratif, appelé désormais PAM 4 a débuté le 13 octobre. Mmes Ingrid Rossel (ASICoPe) et Nicole Baudet (Cossonay) participent aux séances de chantier tous les mardis matins. Le bâtiment devrait être terminé durant le premier trimestre 2010.

ENFANCE

NURSERY-GARDERIE CROQUELUNE

Durant l'année, la nursery-garderie Croquelune a accueilli, avec ses 22 places, 52 enfants provenant de 11 communes. Le taux de remplissage était en permanence de plus de 90 %, ce qui traduit le grand travail et l'efficacité de Mme Sandrine Ulm, Directrice, en ce qui concerne la gestion des listes d'attente. Le personnel provient en majorité de Cossonay et de sa région; il comportait: une Directrice, 4 éducatrices, 2 auxiliaires, une infirmière et 3 personnes pour l'intendance. La garderie a reçu pour la seconde et dernière fois, une importante subvention de l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales), d'un montant de Fr. 99'941.—. Le Conseil de la Fondation Croquelune, basée à Nyon, dont est membre Mme Valérie Induni s'est réuni à quatre reprises.

Deux enquêtes de satisfaction ont été réalisées, tant à Nyon qu'à Cossonay, à savoir une enquête auprès du personnel et une enquête auprès des parents. Pour la première les résultats étaient très satisfaisants; le seul point faible était le manque de formations proposées. Ce résultat s'explique par le fait que la garderie est récente et qu'il a manqué du temps pour déterminer une politique de formation du personnel. Quant aux parents, ils étaient également globalement satisfaits. Le point le plus sensible était le manque de verdure sur la place de jeux de la garderie, jugée un peu austère. Suite à ce constat, quelques décors ont été ajoutés pour habiller les lieux et quelques jeux ont été ajoutés.

La garderie a acheté un bus, suite au don de Fr. 30'000.— de la Loterie Romande, prévu à cet effet. Ainsi, une personne a été engagée à Cossonay, pour aller chercher les repas à Nyon et les livrer sur place.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre le bureau du Conseil et M. Claude Borgeaud, Directeur du CSR, afin d'étudier et finaliser la convention passée entre la Fondation Croquelune et le

réseau AJERCO (voir ci-dessous). Cette convention d'une durée de 3 ans au minimum, remplace dès le 01.01.2009 le contrat de mandat qui avait été passé entre la Fondation Croquelune et la commune de Cossonay, lors de la création de la garderie.

AJERCO

Suite à l'entrée en vigueur de la LAJE (loi sur l'accueil de jour des enfants), un mandat a été confié à l'ARC pour créer un réseau, conforme aux dispositions de la loi précitée. Les 32 communes de l'ancien district de Cossonay, alors toutes membres de l'ARC ont été contactées. 28 communes ont répondu favorablement et 4 communes ont préféré rejoindre un autre réseau. Un comité de pilotage composé de 6 membres a été désigné; il était présidé par Mme Ingrid Rossel, Syndique de la commune de Vuflens-la-Ville et Mme Valérie Induni en était membre. Coaché par Mme Carine Cavin, coordinatrice régionale de l'ARC, il s'est réuni 10 fois, certaines fois en présence de M. Claude Borgeaud, Directeur du CSR (Centre social régional), organisme choisi pour gérer le réseau susmentionné.

Au cours de ces séances, il a été question de la politique tarifaire, des règles de priorité des familles, de la répartition des coûts à charge des communes et enfin du plan de développement du réseau.

Au mois de septembre, le dossier de reconnaissance de ces réseaux a été envoyé à la FAJE (Fondation pour l'accueil de jours des enfants). A la fin de l'année, le Comité de pilotage a appris que le réseau AJERCO (Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay) était reconnu par la FAJE. Ainsi, des subventions rétroactives pour 2007 et 2008 nous seront versées en 2009.

ARCHE DE NOE

La convention passée en 2007 entre la commune de Cossonay et l'Arche de Noé, Unité d'accueil pour écoliers à Colombier s/Morges, est devenue caduque au 31 décembre 2008 en raison de l'avènement de l'AJERCO. Dorénavant, c'est la convention inter-réseau passée entre l'AJEMA (Accueil de jour des enfants de Morges-Aubonne) et l'AJERCO qui règlent les conditions d'accès de nos enfants à l'Arche de Noé.

TRANSPORTS

SEMAINE DE LA MOBILITE

Nous avons participé pour la première fois en septembre à la semaine de la Mobilité. Les actions entreprises ont été :

- la mise en place d'une signalétique provisoire indiquant des temps de parcours à pied et à vélo. Par la suite, il a été décidé de conserver cette signalétique.
- La rédaction d'une page spéciale "Mobilité" dans la rubrique "Coss-info" du Journal de Cossonay.
- La distribution de cartes journalières gratuites Mobilis.

- La mise sur pied d'un stand "Mobilité" lors de la Journée jus de pommes organisée par Venoge Santé Nature.
- Des visites du Funiculaire agrémentées de balades guidées dans la Vieille Ville.

Ces démarches, dans l'ensemble ont eu un certain succès, mais il manque désormais des forces vives pour prendre le relais des Autorités dans ce type d'aventure.

CARPOSTAL

Au mois de décembre, suite au postulat Philippe Mayer, un nouvel arrêt du car postal a été instauré sur la Route d'Aubonne, au lieu dit "La Condémine". Il s'agit de la ligne de CarPostal : Cossonay-Morges via Cottens.

FUNICULAIRE

M. Georges Rime Syndic, est membre du Conseil d'administration du Funiculaire de la Gare à la Ville de Cossonay et en assure la Vice-présidence. A ce titre, il suit tous les travaux de cette Compagnie dont la direction a été confiée depuis le 1^{er} mai à M. Michel Pernet, par ailleurs Directeur des Transports de la région Morges-Bière-Cossonay. En 2008, le Funiculaire a transporté 212'801 passagers; ils n'étaient que 112'157 en 1998 ! Des travaux importants sont prévus au niveau des infrastructures ces prochaines années.

CFF

La Municipalité est attentive aux informations transmises par les CFF au sujet du développement du Réseau Express Vaudois. Elle suit également l'évolution du service-pyjama.

PROTECTION CIVILE.

Le Comité directeur de la Protection civile de la région de Cossonay est présidé par M. Michel Maillefer, Syndic de la commune de Vullierens, Mme Valérie Induni en est membre. Il s'est réuni 4 fois alors que l'Assemblée régionale a tenu deux assemblées, l'une le 17 avril pour la présentation et l'adoption des comptes 2007, et la seconde le 30 octobre pour l'adoption du budget 2009.

La Protection civile de la région de Cossonay a participé à l'encadrement des manifestations de l'Euro 2008. Les 200 astreints de notre région ont accompli 880 jours de service cumulés. Leur travail a été fort apprécié.

Dans le cadre d'un futur découpage des régions de la Protection civile – projet AGILE – notre région sera certainement remodelée. Aussi, le Comité directeur a pris la décision de ne plus investir dans du nouveau matériel, dans l'attente d'informations plus concrètes.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2008 (No 2/2009)
- Ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2008 et de lui en donner décharge.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly